



Me faire adopter (adoption simple) par ma belle mère

Par **sev69**, le **20/10/2008** à **15:21**

Bonjour,
J'ai 30 ans et je souhaiterais me faire adopter par ma belle mère (mariée à mon papa depuis 23 ans). Je me pose plein de questions vis à vis des démarches à entreprendre, Faut il un avocat ? Est ce long ? (je suis dans le rhone)... Je suis mariée et je voulais savoir si je devais obligatoirement mettre le nom de ma belle mère après mon nom de mariée (en sachant qu'elle porte mon nom patronymique). Quels papiers faut il fournir ?
Qu'en est il de mes enfants ?
Voilà en espérant une réponse, veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sincères salutations.
SEVERINE

Par **Tisuisse**, le **20/10/2008** à **17:51**

Contactez le greffe du JAF. Ils vous diront quoi faire, auprès de qui, quand et comment. Ils vous diront aussi les avantages et les inconvénients d'une adoption simple et d'une adoption plénière.